

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2024

**Sont présents :** CHATAIGNIER Agnès, COCAGNE Corinne, COSTE Renaud, CUER Frédéric, DELALIEU Gilles, DOMERGUE Jean-Jacques, NABONNE Philippe, PAUT Régis, SALMERON Laurent.

**Absents représentés :** SOULIER Marjorie représentée par SALMERON Laurent

**Absents excusés :** GARCIN-NORMAND Clément.

**Absents :** DEVILLE Frédéric, MAHE Florent, PRIVAT Antoinette.

**Secrétaire de séance :** SALMERON Laurent

### **Point n°1 : Approbation du PV du conseil du 11/05/2024**

Approuvé à l'unanimité

### **Point n°2 : Demande de subvention à la Région pour les Vestiaires Sportifs**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2023-DECEMBRE1-03, sollicitant une subvention de l'Etat pour la construction de vestiaires sportifs au stade municipal. Une étude préliminaire pour la réalisation de ces travaux avait été réalisée par M. Christian SINGUET, architecte qui avait estimé le montant des travaux à 517 434 € HT.

La Préfecture vient de l'informer que le dossier a été retenu au titre de la DSIL à hauteur de 12,65 % du montant HT des travaux, soit 65 458,00 €.

Le conseil municipal, après délibération approuve le nouveau plan de financement comme suit :

Dépenses	517 434 €
Recettes	
Subvention d'Etat	65 458 €
Fonds d'aide au football amateur	20 000 €
Fonds de concours CAGR 2024	9 400 €
Emprunt	422 576 €

Les crédits étant inscrits au budget 2024.

Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents nécessaires qui pourraient lui être réclamés dans le cadre de cette demande de subvention.

### Point n° 3 : Questions diverses

- **Organisation des élections**

Organisation de la composition du Bureau de Vote pour les élections européennes du Dimanche 9 juin 2024.

- **Organisation de l'alimentation du Site Internet**

La question est de savoir qui est en charge de la mise en page des contenus sur le site internet.

- **Ruine Taradel**

- **Emploi saisonnier**

Clément GINESTE sera disponible à compter du 17 juin 2024. Le Conseil Municipal accepte sa candidature, puisqu'aucune autre demande n'a été déposée.

- **Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

Suite au départ à la retraite des agents administratifs, il sera nécessaire de procéder à la mise à jour du PCS.

- **Durée de validité des montants de l'Appel d'Offre**

L'appel d'offre est clos depuis le 15 mars 2024. Mais les montants des demandes de subventions seront connus aux alentours des mois d'octobre-novembre.

Le Conseil Municipal demande jusqu'à quand les montants des entreprises sont arrêtés. Dans le règlement de consultation, il est stipulé que « le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres », soit jusqu'au 15 septembre 2024.

- **Subvention au Département**

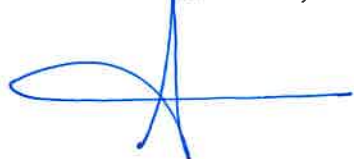
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura la possibilité de demander une subvention « fonds d'indemnité d'urgence » auprès du Département pour la construction des vestiaires sportifs et de l'atelier.

- **Affaire PC 03009619R0007**

Le pétitionnaire a formulé un recours au Conseil d'État suite à la décision de la Cour Administrative d'Appel.

Séance levée à 18h50

Le Secrétaire de Séance,



L. SALMERON

Le Maire,



G. DELALIEU